

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72 portant désignation des membres de la Commission prévue à l'article 33 de la loi du 24 juillet 1867 sur les Sociétés.

n° 72

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 janvier 1964

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro
31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

«L'arrêté n° 1583 du 18 décembre 1962 est rapporté Sont désignés, pour faire partie de la Commission chargée conformément aux dispositions de l'article 33 nouveau de la loi du 24 juillet 1867 susvisée, d'établir la liste des personnes pouvant être choisies comme commissaires aux comptes : 1° M. Nayral de Puybusque, président du Tribunal supérieur d'appel : président ; 2° MM. Cremezi et Gueziec, juges au Tribunal de première instance de Djibouti : membres.